



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 8 JUIN 2022

OBJET :

**Remplacement de la
représentante
suppléante du Syndicat
mixte EPTB Seine Grands
Lacs à la Commission
Départementale des
Risques Naturels
Majeurs (CDRNM) de
Paris**

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la
Séance 17

Représentés
par mandat 7

Absents 7

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le deux juin, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Vincent BEDU,

Sylvain BERRIOS,

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

Valérie MONTANDON,

Au titre du Conseil de Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Pénélope KOMITÉS,

Dan LERT,

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel VIART

En téléconférence :

Philippe GUNGALL,

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Étaient absents excusés :

Christophe NAJDOVSKI,

Sylvain RAIFAUD,

David ALPHAND,

Jean-Noël AQUA,

Jean-Michel BLUTEAU,

Jean-Pierre BARNAUD,

Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

François VAUGLIN donne pouvoir à Pénélope KOMITÈS

Jérôme LORIAU donne pouvoir à Patrick OLLIER

Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO

Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrice LECLERC

Magalie THIBAULT donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE

Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND

Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Michel VIART

La majorité des membres étant présente,

Monsieur SARAZIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

La Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels majeurs.

Elle est composée, en nombre égal, de représentants élus des collectivités territoriales, de représentants des associations et organisations professionnelles et de représentants de l'administration, chaque collège comportant neuf membres.

Conformément aux dispositions de l'article R.565-5 du code de l'environnement, la CDRNM a vocation à émettre un avis sur tout projet de schéma de prévention des risques naturels et leur exécution, sur la délimitation des zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement et des zones de mobilité d'un cours d'eau ou encore sur la délimitation des zones d'érosion, les programmes d'action correspondants et leur application.

Suite à la démission de Madame Colombe BROSSSEL du Comité syndical, le poste de délégué suppléant de l'EPTB Seine Grands Lacs à la CDRNM de Paris est vacant.

Il est proposé de désigner à ce poste Madame Pénélope KOMITÈS à compter du 8 juin 2022.

Elle siègera comme suppléante à Monsieur François VAUGLIN, délégué titulaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU les dispositions de l'article R. 565-5 et suivants du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) en tant qu'EPTB;

VU l'arrêté préfectoral N° 75-2017-03-29-005 du 29 mars 2017 autorisant la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine en Syndicat mixte ouvert dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs » et portant approbation de ses statuts;

VU la délibération n° 2022 R8 du Conseil de Paris, relative à la désignation de représentants de la Ville de Paris au sein de l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : **DÉSIGNE** Madame Pénélope KOMITÈS comme suppléante de Monsieur François VAUGLIN, délégué titulaire, pour représenter le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs au sein de la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) de Paris, à compter du 8 juin 2022.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris